

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par
ministère

Services aux collectivités

Développement

économique

Éducation

Énergie, Mines et

Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en
français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction
publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition
féminineCommuniqués par société
d'ÉtatSociété de développement
du Yukon

Société d'énergie du Yukon

Société d'habitation du
YukonSociété des alcools du
YukonCommission de la santé et
de la sécurité au travail du
Yukon

Communiqués conjoints

Nouvelles du premier
ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées

**Communiqué**Pour diffusion immédiate numéro 11-096
Le 11 juillet 2011**Mise à jour des règles relatives à la chasse au caribou**

WHITEHORSE — La ministre intérimaire de l'Environnement, M^{me} Elaine Taylor, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Yukon a mis à jour les règles ayant trait au nombre de prises de caribous de la Porcupine et ce, tant pour les chasseurs de subsistance que pour les chasseurs titulaires d'un permis.

« Conformément au plan de gestion des prises de caribous, le gouvernement du Yukon a annulé le Règlement sur la récolte de subsistance du caribou de la Porcupine étant donné la bonne santé de la harde », a dit M^{me} Taylor. « La limite de prise a également été rétablie à deux mâles par chasseur titulaire d'un permis. »

Les limites de prises ont été fixées à l'automne 2009 au moment où la population de la harde était évaluée entre 90 000 et 100 000 animaux. Selon les résultats du recensement publiés au début de l'année 2011, on estime maintenant à 169 000 le nombre de bêtes; ce nombre est bien supérieur au seuil de 115 000 animaux établi dans le plan de gestion des prises de caribous au-delà duquel les restrictions pour les chasseurs de subsistance peuvent être abolies.

Les nouvelles règles découlent de la mise sur pied d'un système de compte rendu rigoureux et vérifiable et reflètent l'approche flexible préconisée dans le plan. Ce dernier tient compte à la fois du nombre de bêtes et des tendances générales observées dans la population pour déterminer, le cas échéant, les limites à imposer aux chasseurs de subsistance et aux titulaires d'un permis. Le gouvernement du Yukon continuera d'effectuer des inspections sur place lorsque reprendra la saison de la chasse cet automne.

Les huit parties canadiennes signataires du Plan de gestion des prises de caribous de la harde de la Porcupine sont : le gouvernement du Yukon, le gouvernement des T.N.-O., le gouvernement du Canada, la Première nation des Gwitchin Vuntut, la Première nation des Nacho Nyak Dun, la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier et le Conseil tribal gwich'in.

Pour de plus amples renseignements sur le plan, visitez le site taiga.net/pcmb/hmp.html (en anglais).

-30-

Renseignements :

Brianne Young
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
brianne.young@gov.yk.ca

Dennis Senger
Communications
Ministère de l'Environnement
867-667-5237
dennis.senger@gov.yk.ca

<%img_newsarticle%>

